



Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 22 mai 2015
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 2 juin 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 1er juin 2015

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES – ACCORD CADRE POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE A LA MISE EN PLACE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (ERP ET IOP) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Sébastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Céline VALEZE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Gérard GIBAUT, Brigitte COMPETISSA à Elisabeth MAILLARD, Dominique JEUFFRAULT à Alain BAUDIN, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jeanine BARBOTIN, Rabah LAICHOIR à Michel PANIER, Josiane METAYER à Sylvie DEBOEUF, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, Marie-Paule MILLASSEAU à Sylvette RIMBAUD, Rose-Marie NIETO à Simon LAPLACE, Alain PIVETEAU à Bruno JUGE, Dominique SIX à Michel PAILLEY, Michel VEDIE à Jean-François SALANON

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Anne-Lydie HOLTZ, Guillaume JUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Fabien SAFANJON

Titulaires absents excusés :

Daniel BAUDOIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Brigitte COMPETISSA, Dominique JEUFFRAULT, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Rose-Marie NIETO, Alain PIVETEAU, Dominique SIX, Michel VEDIE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20150601-C17-06-2015-DE
Date de télétransmission : 04/06/2015
Date de réception préfecture : 04/06/2015

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 1ER JUIN 2015

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES – ACCORD CADRE POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE A LA MISE EN PLACE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (ERP ET IOP) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du 26 janvier 2015 approuvant l'engagement de la CAN dans l'élaboration des agendas et schémas d'accessibilité programmée dans le secteur du bâtiment et des transports.

Prenant en compte les évolutions réglementaires récentes, la Communauté d'Agglomération du Niortais s'engage donc dans un AD'AP pour son patrimoine d'Etablissements Recevant du Public (ERP). Ainsi, pour parvenir à la mise en accessibilité de ses équipements et compte tenu des enjeux financiers, techniques et administratifs, la CAN fait appel à une assistance technique pour l'établissement d'un programme et suivi de travaux, visant la mise en conformité des ERP et Installations Ouvertes au Public (IOP) inscrits dans l'AD'AP de la CAN.

Par ailleurs, les équipements qui s'inscrivent dans un programme de travaux plus global d'amélioration ou d'extension, qui relève du champ de la Maîtrise d'Ouvrage Publique sont exclus de l'accord cadre qui sera passé avec l'assistance technique.

Cette accord cadre sera conclu pour une durée maximale autorisée, soit quatre ans, sur la base des montants suivants :

- Montant minimum : 128 000 € HT
- Montant maximum : 200 000 € HT

Les crédits nécessaires sont en partie inscrits au budget 2015 et seront proposés en complément sur les prochains exercices budgétaires en fonction du calendrier d'avancement de l'AD'AP.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le dossier de consultation de l'accord cadre,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à lancer la consultation,
- Autoriser la signature de l'accord cadre à l'issue de la procédure,

- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à solliciter les autorisations administratives nécessaires à ce projet.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué